

République Française

Département du Gard

Nombre de délégués

Afférents au Comité Syndical :
20 titulaires et 20 suppléants

En fonction :
18 titulaires et 18 suppléants

Présents :
11 titulaires et 3 suppléants

Excusés/absents :
7 titulaires
- dont suppléés : 3
- dont représentés : 2
15 suppléants

Votants : 16

Date de la convocation

31 mars 2021

Numéro de la délibération

21-11

Objet de la Délibération

Approbation du Compte de Gestion
2020

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le
Et publication ou notification
Le

Loi du 5 Avril 1884 – Article 56

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU PETR GARRIGUES ET COSTIERES DE NIMES

L'an deux mille vingt et un, le huit avril à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle YANNICOPOULOS du Colisée 3 à Nîmes, sous la présidence de Monsieur Rémi NICOLAS.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les délégué(e)s du PETR :

Pour la communauté d'agglomération Nîmes Métropole :

Titulaires : Madame Mary BOURGADE, Madame Aline BRUGUIERE, Monsieur Xavier DOUAIS, Monsieur Bruno FERRIER, Madame Marie-Françoise MAQUART, Monsieur Rémi NICOLAS.

Suppléante : Madame Laurence GARDET.

Pour la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence :

Titulaire : Monsieur Jean-Marie FOURNIER, Madame Myriam NESTI, Monsieur Thierry PESENTI, Madame Claudine SEGERS et Monsieur Max SOULIER.

Suppléantes : Madame Hélène DEYDIER et Madame Lucie ROUSSEL

Avaient donné pouvoir :

Monsieur Gaël DUPRET à Monsieur Rémi NICOLAS

Monsieur Gilles DUMAS à Madame Myriam NESTI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

Vu l'instruction budgétaire M 14 ;

Considérant que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif ;

Considérant que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de 2019, celui de tous les titres et tous les mandats de paiement ordonnancés en 2020 et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du syndicat mixte et les écritures du compte de gestion du Receveur ;

République Française
Département du Gard

Nombre de délégués

Afférents au Comité Syndical :
20 titulaires et 20 suppléants

En fonction :
18 titulaires et 18 suppléants

Présents :
11 titulaires et 3 suppléants

Excusés/absents :
7 titulaires
- dont suppléés : 3
- dont représentés : 2
15 suppléants

Votants : 16

Date de la convocation

31 mars 2021

Numéro de la délibération

21-11

Objet de la Délibération

Approbation du Compte de Gestion
2020

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le
Et publication ou notification
Le

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décident :

- De donner acte de la présentation faite du Compte de Gestion 2020 et des résultats synthétisés ci-dessous :

(en Euros €)		Résultats budgétaires de l'exercice		
		Section Investissement	Section Fonctionnement	Total des sections
Dépenses				
Autorisation budgétaires		6 000.00	499 527.00	505.527.00
Dépenses nettes		3 026.40	344 413.69	347 440.09
Recettes				
Autorisations budgétaires		6 000.00	499 527.00	505 527.00
Recettes nettes		2 111.40	336 451.54	338 562.54
Résultat de l'exercice	Excédent	915.00	7 962.15	8 877.15
	Déficit			

(en Euros €)		Résultats d'exécution		
		Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture 2020
Investissement	Résultat à la clôture de l'exercice N-1		915.00	3 519.80
Fonctionnement			7 962.15	131 351.07
Total	125 993.72		8 877.15	134 870.87

- De déclarer que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2020, par le receveur syndical, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;
- D'autoriser le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Résultat du vote : POUR : 16 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Extrait certifié conforme au Registre des délibérations
du PETR Garrigues et Costières de Nîmes

Le Président

PRÉFECTURE DU GARD
Reçu le 22 AVR. 2021
Bureau du Courrier

